

ÉTAPE 2

LES 3 AXES DU PROJET

Le projet d'aménagement et de développement durables comprend 3 grands axes avec des objectifs et des actions concrètes.



AXE 1 MÉTROPOLE ATTRACTIVE

Affirmer le rôle moteur et le rayonnement de Dijon métropole

- Maintenir une desserte performante du territoire (aérienne, ferrée, routière)
- Répondre aux besoins d'implantation et de développement des entreprises, des filières d'excellence et des activités artisanales
- Renforcer l'offre tertiaire et de services

Répondre aux besoins en logements pour soutenir la dynamique démographique

- Accentuer le rythme de construction de logements neufs et mobiliser le parc existant
- Répondre aux besoins de tous avec des logements diversifiés et de qualité
- Répartir la programmation de logements sur le territoire de façon équilibrée, en fonction de la structure urbaine et des déplacements

Lutter contre l'étalement urbain

- Limiter les nouvelles extensions urbaines aux besoins identifiés pour l'habitat et les activités et mobiliser le foncier disponible
- Limiter l'impact des extensions urbaines sur l'environnement et les paysages

+ de 15 000 logements entre 2020/2030 dont **+ de 14 000** constructions neuves et environ **1000** logements en mobilisant le parc existant



- 30% d'espaces nouvellement urbanisés d'ici à 2030

AXE 3 PAYSAGES ACTIFS

Mettre en valeur les paysages et les patrimoines

- Poursuivre les actions de protection et de valorisation des paysages et des patrimoines
- Encourager l'innovation architecturale pour dynamiser les paysages urbains

Pérenniser et valoriser les activités agricoles

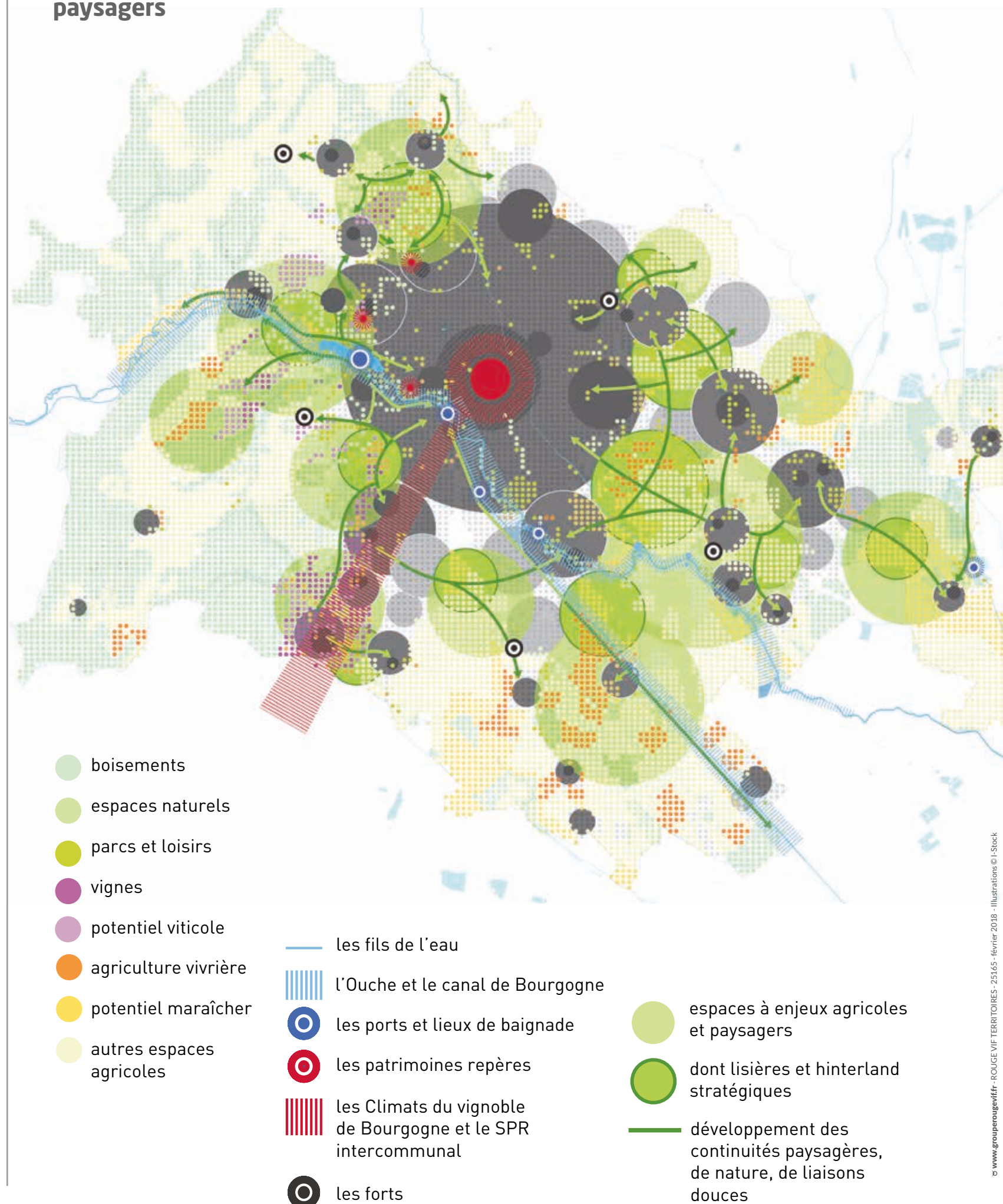
- Renforcer la valorisation du terroir (tradition viticole et gastronomique) en lien avec le tourisme
- Développer les circuits de production courts
- Concilier activités agricoles, préservation des ressources et de la biodiversité

Mettre en œuvre la trame verte et bleue

- Préserver et valoriser les espaces stratégiques pour la biodiversité
- Poursuivre la restauration des cours d'eau, en zones urbaines et agricoles
- Développer la nature en ville et recréer une continuité écologique sur le territoire



Des espaces à forts enjeux paysagers



AXE 2 TRANSITIONS URBAINES



Favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même

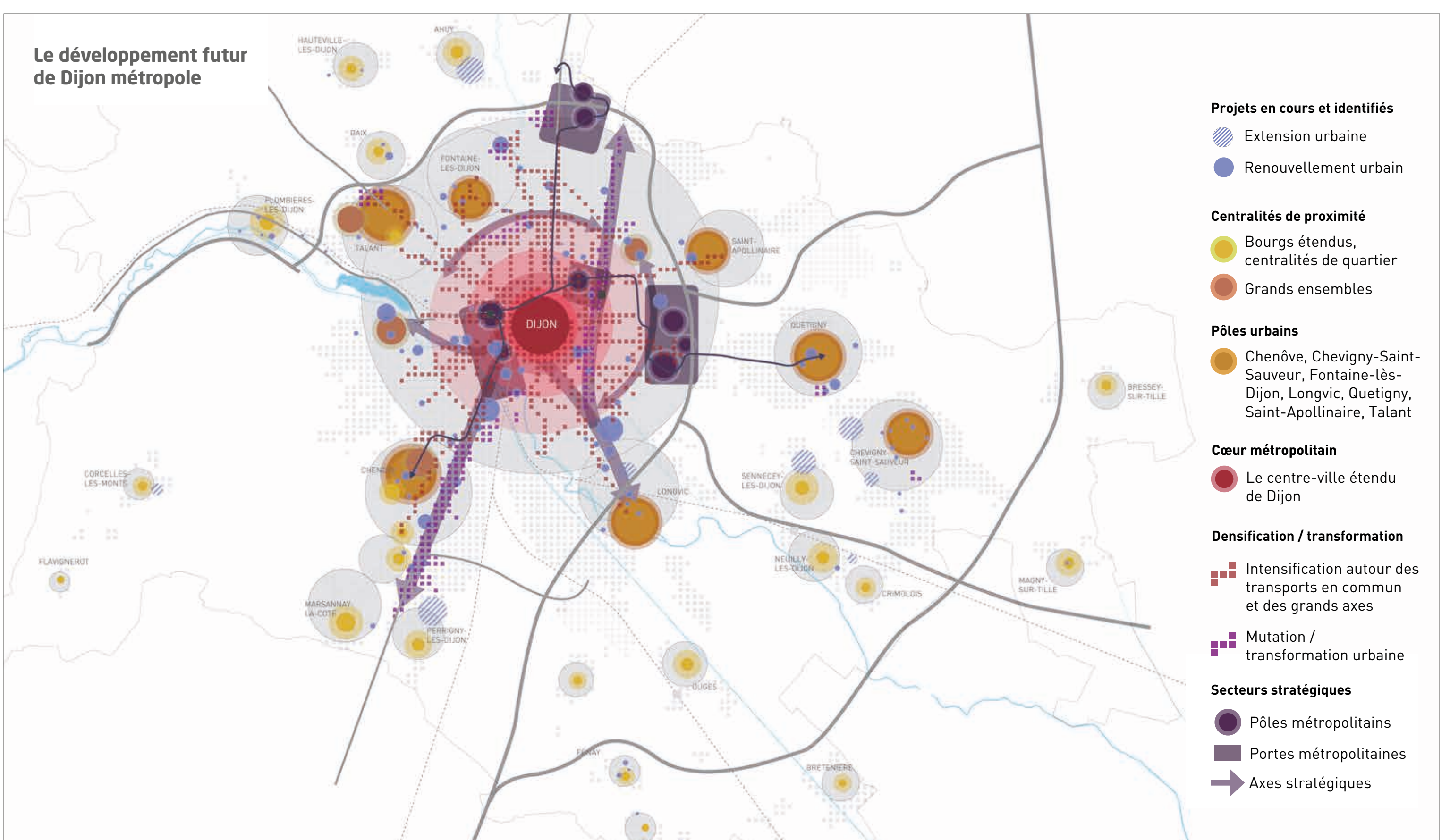
- Privilégier l'intensification urbaine autour des transports en commun structurants
- Amorcer une recomposition urbaine sur le long terme autour d'axes stratégiques et d'entrées de ville à requalifier
- Veiller à concilier densité, qualité urbaine et environnementale

Conforter la politique des déplacements à l'échelle du bassin de vie

- Optimiser la structure actuelle du réseau de transports collectifs
- Favoriser les déplacements à vélo et à pied par des pistes cyclables intercommunales et des cheminements sécurisés et confortables pour tous

Réussir la transition énergétique

- Améliorer les performances des constructions en matière de consommation et développer la production d'énergies renouvelables
- Ménager la ressource en eau et lutter contre l'imperméabilisation des sols
- Poursuivre la politique de vigilance face aux risques environnementaux et aux pollutions



POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET PARTICIPER EN LIGNE:

WWW.PLUI.GRAND-DIJON.FR